

PAR COURRIEL

Québec, le 12 novembre 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le M
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4
Leader.SJB@assnat.qc.ca

Monsieur le Leader parlementaire,

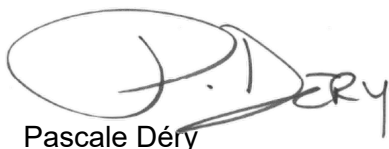
Le 21 octobre dernier, la députée de Bourassa-Sauvé inscrivait au feuillet une question concernant le phénomène des fausses offres d'emploi, aussi appelées « ghost jobs » ou « offres fantômes ». Les mesures récemment adoptées dans certaines juridictions, comme l'Ontario, témoignent d'une volonté croissante de limiter cette pratique.

Il importe tout d'abord de préciser que ce phénomène n'a pas été observé sur Québec emploi, le site officiel de recrutement offert par le gouvernement du Québec. En effet, l'accès à cette plateforme est contrôlé par le service d'authentification ClicSÉCUR Entreprises et nécessite également la création d'un compte afin de maximiser la protection des renseignements personnels des utilisateurs. De plus, la plateforme ne permet pas l'importation d'offres d'emploi provenant d'autres sites de recrutement.

Cependant, soyez assurée qu'une attention accrue est portée à ce phénomène, malgré le fait qu'aucun commentaire ou plainte n'ai été formulé jusqu'à maintenant par les utilisateurs de Québec emploi à l'égard de fausses offres d'emploi.

Des réflexions sont déjà amorcées par les équipes du Ministère pour mieux comprendre la nature du phénomène, son ampleur et ses répercussions. Quant à l'initiative de l'Ontario, elle pourra enrichir notre approche et, le cas échéant, inspirer certaines orientations si ce phénomène était constaté chez nous.

Veillez agréer, Monsieur le Leader parlementaire, mes plus sincères salutations.



Pascale Déry